



## PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARZE VILLAGES DU 2 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

**Nombre de Conseillers en exercice : 24**

**Nombre de Conseillers présents : 18**

<b>Elisabeth MARQUET</b>	Présente	<b>André CONGNARD</b>	Absent
<b>Jean-Pierre BEAUDOIN</b>	Présent	<b>Vanessa CULLERIER</b>	Présente
<b>Sylvie HEUVELINE</b>	Présente	<b>Raphaëlle DESPLATS</b>	Absente
<b>Cédric JOUSSAUME</b>	Présent	<b>François EDIN</b>	Absent excusé
<b>Nathalie LEGRAND</b>	Présente	<b>Jennifer JOBERT</b>	Présente
<b>Marc BERARDI</b>	Présent	<b>David LUCIEN</b>	Présent
<b>Alexandra PRAIZELIN</b>	Présente	<b>Nadine LINARD</b>	Présente
<b>Yves GOURDON</b>	Présent	<b>Michel GUILLEUX</b>	Présent
<b>Michel COURCELLE</b>	Présent	<b>Thierry LE MARREC</b>	Absent
<b>Katy LOISON</b>	Présente	<b>Pauline BEAUDOIN</b>	Absente
<b>Dominique CHAPON</b>	Présent	<b>Jérôme TUFFIER</b>	Absent
<b>Anne-Laure BELLARD</b>	Présente	<b>Anita MAUXION</b>	Présente

**Convocation : 26/02/2026**

**Publication : 05/03/2026**

**Secrétaire de séance : Mr Dominique CHAPON**

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 9 février 2026**

### **1- FINANCES**

#### **1-1 Application de la fongibilité des crédits pour le Budget Primitif 2026**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5217-10-6 ;

Vu la délibération relative à la mise en place de la nomenclature comptable M57 depuis le 1er janvier 2024 ;

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire ou à l'adjoint au Maire délégué la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que Madame le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

Le Conseil Municipal, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

Article 1 – AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

Article 2 – PRÉCISE que Madame le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

### 1-2 Vote des taux de fiscalité 2026

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition pour 2026, à savoir :

<b>Taxe foncière bâtie</b>	46.10 %
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	35.29 %
<b>Taxe d'habitation</b>	15.74 %

### 1-3 Vote des subventions 2026

Monsieur Michel COURCELLE présente le tableau des subventions proposées pour 2026 par la commission.

SUBVENTIONS 2026	Proposé en 2026	Nbre d'enfants concernés
<b>Associations de Beauvau :</b>		
SOCIETE L'UNION (Boule de Fort)	200 €	
<b>Associations de Chaumont :</b>		
AMICALE BIBLIOPHILE CHAUMONT	200 €	
FOLK CHAUM PAS	200 €	
Club Bonne Humeur	450 €	
<b>Associations de Jarzé :</b>		
AMICALE SAPEUR-POMPIERS	400 €	
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA CHAPELLE DE MONTPLAISIR	600 €	
BIBLIOTHEQUE	900 €	
MULTISPORTS JARZE VILLAGES (MJV)	1 000 €	15
HANDBALL JV	500 €	
ESJ SECTION TENNIS DE TABLE	500 €	plus achat table 1075 €
ESJ FOOT	500 €	
FOOTBALL CLUB JARZE	700 €	
LYRE JARZEENNE	1 600 €	
SOCIETE L'ESPERANCE (Boule de Fort)	300 €	
SOCIETE Le Petit Cercle (Boule de Fort)	1 500 €	
Association Piégeage (achat de lacets)	500 €	
<b>Associations de Lué-en-Baugeois :</b>		
COMITE DES FETES (Lué)	700 €	
CERCLE DE L'UNION DE Lué (Boule de Fort)	200 €	

SUBVENTIONS 2026	Proposé en 2026	Nbre d'enfants concernés
<b>Associations sportives et culturelles hors commune (20€ par enfant) :</b>		
ASSOC KARATE CLUB BAUGEOIS	120 €	6
ADS MODERN'JAZZ ET +	320 €	16
Zumba (La Chapelle St Laud)	80 €	4
JUDO CLUB SEICHOIS	260 €	13
L'OUTIL EN MAIN	20 €	1
DURTAL VELO SPORT	60 €	3
<b>Autres :</b>		
SOLIPASS	900 €	
FONDATION DU PATRIMOINE	160 €	
LES RESTAURANTS DU CŒUR	143 €	
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	80 €	1
Sous Total	13 093 €	
<b>Participations :</b>		
CORCECOLE ST JEAN (ab d'après x coût d'entretien/vente scolaire)	64 594.00 €	
Sous Total	64 594.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>77 687.00 €</b>	

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de voter ces subventions.

## 1-4 Vote du Budget Primitif 2026

Présentation par chapitres du Budget par Mr Dominique CHAPON, proposé par la commission des finances.

### • Budget Communal / Fonctionnement

SECTION FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
CHAPITRES	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	CHAPITRES	BP 2025	CFU 2025	BP 2026		
011	Charges à caractère général	884 780.00	760 072.65	901 800.00	013	Atténuations de charges	25 000.00	50 888.89	25 000.00
012	Charges de personnel	1 368 500.00	1 359 123.49	1 408 500.00	70	Produits de service	228 759.00	234 233.06	209 500.00
014	Atténuations de produits	24 376.00	24 376.00	0.00	73	Impôts et taxes	131 572.00	211 046.03	208 000.00
65	Autres charges de gestion courante	797 666.55	375 992.00	541 647.67	731	Fiscalité locale	1 322 213.00	1 187 982.00	1 197 000.00
66	Charges financières	28 243.85	28 243.85	66 989.73	74	Dotations et participations	1 034 557.00	1 075 831.82	1 058 100.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00	136.01	1 000.00	75	Autres produits de gestion	71 219.00	77 789.32	71 000.00
68	Dotations amortissements	975.65	259.86	813.81	77	Produits exceptionnels	0.00	156 850.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	270 000.00	0.00	400 000.00	78	Reprise sur amortissements	202.10	202.10	259.86
042	Opérations d'ordre	0.00	161 861.20	0.00	042	Opérations d'ordre	0.00	5 011.20	0.00
	Sous-total	3 375 542.05	2 710 065.06	3 320 751.21		Sous-Total	2 813 522.10	2 999 834.42	2 768 859.86
						Report N-1	565 379.66	565 379.66	551 891.35
	TOTAL	3 375 542.05	2 710 065.06	3 320 751.21		TOTAL	3 378 901.76	3 565 214.08	3 320 751.21

### • Budget Communal / Investissement

SECTION INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
CHAPITRES	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	CHAPITRES	BP 2025	CFU 2025	BP 2026		
27	Autres immobilisations financières	200 000.00	200 000.00	200 000.00	021	Virement de la section fonctionnement	270 000.00	0	400 000.00
040	Opérations d'ordre	0.00	5 011.20	0.00	040	Opérations d'ordre	0.00	161 861.20	0.00
041	Opérations patrimoniales	20 000.00	0.00	0.00	041	Opérations patrimoniales	20 000.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilés	160 660.12	160 660.12	259 658.88	10	Dotations, fonds divers et réserves	487 751.03	419 458.11	563 394.55
20	Immobilisations incorporelles	1 152.00	768.00	0.00	13	Subventions d'investissement	20 996.00	0.00	104 936.00
204	Subventions d'équipement versées	50 000.00	0.00	90 000.00	16	Emprunts et dettes assimilés	2 504 550.00	5 120.00	400 000.00
20	Immobilisations incorporelles	0.00	768.00	0.00	27	Autres immobilisations financières	47 570.09	62 000.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	2 546 303.97	290 632.22	615 414.00					
	RAR	39 000.00		1 858 141.41		RAR	0.00		1 897 267.00
	Sous-total	3 056 116.09	657 071.54	3 023 214.29		Sous total	3 350 867.12	648 439.31	3 365 597.55
	Besoin de financement N-1	333 751.03	333 751.03	342 383.26		Excédent N	0.00	0.00	0.00
	TOTAL	3 350 867.12	990 822.57	3 365 597.55		TOTAL	3 350 867.12	648 439.31	3 365 597.55

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité le budget primitif 2026.

## 1-5 Participation aux frais de scolarité des élèves de Jarzé Villages scolarisés à Marcé pour l'année scolaire 2025/2026

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une participation à la commune de Marcé, afin de prendre en charge, pour les élèves de Jarzé Villages qui y sont scolarisés :

➤ Les frais de fonctionnement 2025/2026 de l'école, soit un montant de 272 € pour un enfant d'élémentaire.

Deux enfants de Jarzé Villages sont concernés : 2 élèves en élémentaire (Beauvau et Chaumont) soit un montant total de **544 €**.

➤ Les frais de restauration scolaire à hauteur de 1.55 € par repas.

## 1-6 Convention d'occupation du domaine public de Point d'apport volontaire sur la commune

Le Syndicat 3 RD'Anjou a besoin, pour réaliser la collecte en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés (Ordures ménagères résiduelles, bioressources, verre, emballages, papiers, textiles...) d'implanter un ou plusieurs points d'apport volontaire (PAV) sur une ou plusieurs parcelles appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après délibération, de signer une convention dont l'objet est de définir :

- Les conditions dans lesquelles la commune autorise le Syndicat à occuper une ou plusieurs parcelles du domaine public pour la mise en place d'un ou plusieurs points d'apport volontaire (PAV) dédiés à la collecte des déchets ménagers des usagers du service public géré par le Syndicat ;
- Les modalités et conditions de collecte du ou des PAV ;
- Les modalités et conditions d'entretien du ou des PAV (maintenance et lavage) ;
- Les modalités et conditions d'entretien du domaine public autour de cet équipement ;
- Les modalités de financement de l'opération (le cas échéant)

## 1-7 Avenant n°1 à la convention signée avec MELDOMYS pour la location de la Maison de Santé

La commune de Jarzé Villages a signé une convention avec MELDOMYS le 3 décembre 2024 concernant l'exploitation de la maison médicale située rue Louis Touchet à Jarzé.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à cette convention qui a pour objet l'utilisation de la borne IRVE et la date de révision du prix du loyer.

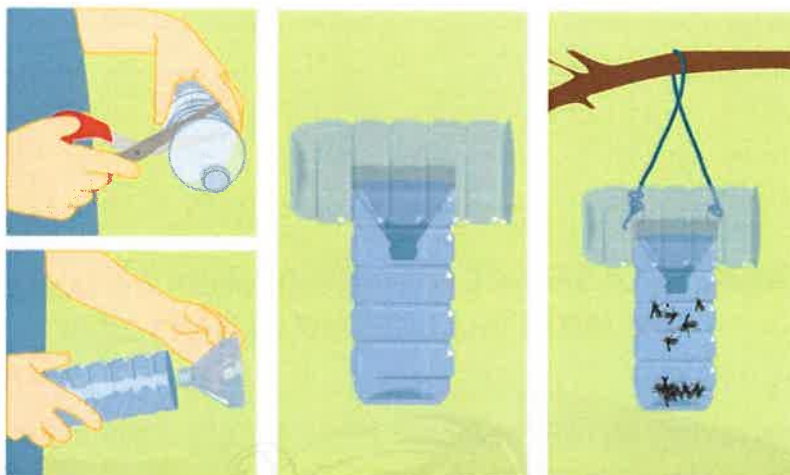
## 2- INFORMATIONS DIVERSES

### ➤ Bilan de fonctionnement de la Maison de Santé

	DEPENSES	RECETTES		RESTE A CHARGE
		Forfaitaires	Réelles	
LOYERS	33 421,32 €	29 680,00 €	29 680,00 €	3 741,32 €
CHARGES	28 677,92 €	27 105,00 €	25 925,52 €	2 752,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>62 099,24 €</b>	<b>56 785,00 €</b>	<b>55 605,52 €</b>	<b>6 493,72 €</b>
Régularisation			1 179,48 €	

### ➤ Frelons asiatiques

Le printemps arrive et avec lui le retour des frelons asiatiques. Mr Yves Gourdon présente un exemple de piège à faire soi-même pour participer à la lutte contre cette espèce invasive.



Appât : 1/3 sirop de grenadine, 1/3 vin blanc, 1/3 bière

- 15 mars 2026 : 1<sup>er</sup> tour des élections municipales. Ouverture des bureaux de vote de 8h00 à 18h00
- 15 mars 2026 : Vide grenier organisé par l'APE de l'école du Grand Noyer dans les rues de Jarzé. La rue de la mairie restera libre de circulation pour accéder au bureau de vote.
- Recrutement de 3 personnes au service Espaces Verts, en contrat à durée déterminée jusqu'au mois de septembre en remplacement de 2 congés de maternité et 1 renfort estival.
- Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation à ce mandat.

Le secrétaire,  
Dominique CHAPON

Le Maire,  
Elisabeth MARQUET